



LE MODE DE SCRUTIN POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014 VA CHANGER.

La loi N° 2013-403, votée en dernier ressort le 17 Avril 2013 a prévu que le mode de scrutin pour les communes à partir de 1000 habitants et jusqu'à 3499 habitants **passera au scrutin de liste à la proportionnelle** comme pour les communes au-delà de 3500 habitants. **Ce qui signifie que le panachage ne sera plus possible. Toute modification** (suppression ou rajout de noms, par exemple) **entraînera la nullité du bulletin** et favorisera par conséquent la liste que vous ne voulez pas voir élire.

En effet dans 10 mois maintenant vous serez appelés à voter pour élire une équipe municipale. Monsieur le Maire, depuis quelques temps et à longueur de bulletins municipaux et sur la vidéo du site de la Mairie, s'auto-congratule sur les réalisations effectuées sous son mandat. La propagande électorale a donc commencé !



LES TRAVAUX



Parmi les réalisations, la plupart de celles-ci étaient prévues et en partie budgétées par l'ancienne Municipalité : réparation du toit de l'église, construction du centre de loisirs, extension du groupe scolaire maternel et primaire, enfouissement des réseaux des rues des Pressoirs et de la Grande Remise...

Pour le centre de loisirs, lors de la campagne électorale, le Maire avait déclaré avoir la meilleure expérience des dossiers en cours. Que ne l'a-t-il mis en œuvre pour renégocier la demande de subvention initiale, dès lors qu'il a choisi une autre orientation plutôt que d'attendre que la Région l'informe de son impossibilité de régler compte tenu des changements apportés au dossier. Cela aurait évité à la Commune les désagréments qu'elle a connus.



Pour l'enfouissement des réseaux, notamment de la première partie de la Rue de la Grande Remise, était-il aussi urgent ou tardif d'engager les travaux communaux (plus de 1 an) à une autre période que ceux de la mise en place d'un bassin de rétention des eaux Place Adam, sachant que Monsieur le Maire, Vice-Président à l'eau et à l'assainissement de la CAMY, ne pouvait ignorer les dates des travaux en tant que décisionnaire de part et d'autre ? Il faut savoir que l'extension du groupe scolaire a eu lieu à la même époque.

Par ailleurs, vous avez certainement constaté, même en circulant à moins de 10 km/h, qu'au rond point des Rues des Bourettes et Raymond Haulet, votre véhicule monte et descend une marche violemment au détriment de vos bas de caisses et amortisseurs !



Porcheville était un chantier à ciel ouvert ! Nombre de Porchevillois ont eu à subir l'imprévision, la contradiction voire l'inexistence d'un plan de circulation adapté. Il fallait faire le tour complet de Porcheville pour quitter ou accéder à son domicile et certains n'ont pas hésité, à leur décharge, à emprunter des sens interdits qui auraient pu être remis en double circulation durant les travaux.



Pour les travaux à venir Boulevard Bourjalliat, le Maire s'est engagé à ne pas déranger l'accès au domicile des riverains. C'est une évidence qu'il ne faudra pas oublier de respecter ! Dommage que les riverains des rues précédentes n'aient pas pu en bénéficier pleinement !



ECONOMIES !?!



Monsieur le Maire et son Adjointe aux Finances s'enorgueillissent, conformément à leur promesse de campagne, de n'avoir pas augmenté les impôts locaux. Leur principal argument se fonde sur des soit disant économies.

Economies !?! Au détriment de qui ? De la jeunesse et des familles essentiellement bien sûr !!! Voici quelques unes de leurs innovations :

- Disparition des cours individuels de musique si les élèves ne pratiquent pas les cours collectifs,